

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 11
Nombre de voix par procuration : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTE : Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°13/2024**

Date de la convocation du Comité syndical : trois avril deux mille vingt-quatre

Date de la séance du Comité syndical : neuf avril deux mille vingt-quatre

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la séance s'est tenue sans condition de quorum avec la reprise de l'ordre du jour de la réunion du 28 mars 2024, qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Membres présents : Éric PICARD (Président), Rémi ANDRÉ, Alexandre BENEZET, Didier BOUCHET, Bernard BOURSINHAC, Nelly DAUDÉ, Hubert FONTAINE, Jérémy PIC, Alain RAYNALDY, Benoît REVEL, Christine VERLAGUET dont en visioconférence : Sébastien BLANC, Noël LAFOURCADE.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Élisa GRÉGOIRE, Oriane BONNAL, Vincent THOMAS, Lionel FABRE, Pierre-Étienne VIGUIER, Guillaume CANAR (SMLD).

Secrétaire de séance : Bernard BOURSINHAC

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **11 AVR. 2024**

OBJET : Demande de subvention de fonctionnement

Bureau du courrier

Par délibération n°24/2023 du 24 octobre 2023, le comité syndical a approuvé le Plan de financement prévisionnel des missions d'animation du SAGE, Contrat de rivière et de mise en place des PPG.


Dans le cadre de la révision du SAGE et du Contrat de rivière en cours, il est mis en évidence l'importance de renforcer ces missions d'animation pour une durée de 12 mois pour mieux y intégrer, les attentes sociales, les enjeux d'urbanisme et renforcer leur lien avec les outils ayant une portée réglementaire (SCOT, PLUI, PLU, Cartes communales, décisions administratives relevant des ICPE, de la nomenclature IOTA ou ayant un impact sur les milieux aquatiques ou la ressource en eau...).

Pour cette mission d'appui à la révision du SAGE et du Contrat de rivière, le montant de dépense prévisionnel est de 80 000 € (comprenant les frais de personnel et de structure sur 12 mois, dont carburant, amortissement, assurance des véhicules, repas, communication...).

Il est proposé de solliciter le concours financier le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'État, de la Région Occitanie, des Conseils départementaux de la Lozère, de l'Aveyron et du Cantal et de tous financeurs potentiels pour la réalisation de cette mission.

Ainsi, il convient :

- de solliciter le concours financier le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'État, de la Région Occitanie, des Conseils départementaux de la Lozère, de l'Aveyron et du Cantal et de tous financeurs potentiels pour la réalisation de cette mission,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent.

Paraphe : 

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le concours financier le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'État, de la Région Occitanie, des Conseils départementaux de la Lozère, de l'Aveyron et du Cantal et de tous financeurs potentiels pour la réalisation de cette mission,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 11 avril 2024

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 10 avril 2024

Le Président,

Éric PICARD



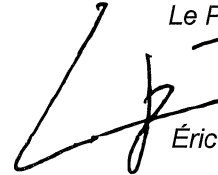
Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **11 AVR. 2024**

Bureau du courrier

Le Président,

Éric PICARD



SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smlld.fr